



3110000 Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail

Prime annuelle / Titres repas/ Assurance groupe	2
Prime de fin d'année	2
Titres repas	2
Eco-chèques	2
Pension complémentaire	3
Intervention coût garde d'enfant	3
Prime ou compensations supplémentaires et autres pour le travail de nuit pour des activités de e-commerce	3
Remboursement des frais de transport des travailleurs	3
Indemnité de vélo	3

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>.*



Prime annuelle / Titres repas/ Assurance groupe

CCT du 30 juin 2015 (129.101)

Accord sectoriel pour 2015 – 2016

Points A.1., L

Durée de validité :

1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017

CCT du 21 septembre 2015 (130.043)

Octroi d'une prime annuelle

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée

CCT du 21 septembre 2015 (130.044)

Octroi d'une prime annuelle

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée

Prime de fin d'année

CCT du 30 juin 2005 (75.634)

Relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juillet 2005 pour une durée indéterminée

Titres repas

CCT du 30 juin 2015 (129.101)

Accord sectoriel pour 2015 – 2016

Points A.3., L

Durée de validité :

1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017

CCT du 21 septembre 2015 (130.044)

Octroi d'une prime annuelle

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée

Eco-chèques

CCT du 30 juin 2015 (129.101)

Accord sectoriel pour 2015 – 2016

Points A.2., L

Durée de validité :

1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017



CCT du 21 septembre 2015 (130.045)

Eco-chèques

Tous les articles

Durée de validité :

1er janvier 2015 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 21 septembre 2015 (130.044)

Octroi d'une prime annuelle

Art 1, 3 §1 points 3 et 4 et art 4

Durée de validité :

1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée

Intervention coût garde d'enfant

CCT du 30 juin 2015 (129.101)

Accord sectoriel pour 2015-2016

Points H.2. et L

Durée de validité:

1er juillet 2015 au 30 juin 2017

CCT du 20 avril 2016 (133.521)

Emploi et la formation des groupes à risque

Art 1, 6 et 10

Durée de validité :

1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 (! Durée de validité CCT : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016)

Prime ou compensations supplémentaires et autres pour le travail de nuit pour des activités de e-commerce

CCT du 14 janvier 2016 (131.110)

Introduction de travail de nuit pour des activités e-commerce

Art.1,8 et 12

Durée de validité :

1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée

Remboursement des frais de transport des travailleurs

CCT du 19 février 2014 (122.060)

Remboursement des frais de transport des travailleurs

Tous les articles + annexes

Durée de validité :

1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Indemnité de vélo

CCT du 19 février 2014 (122.060)

Primes



Remboursement des frais de transport des travailleurs

Art. 1, 10, 20-21

Durée de validité :

1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée